



L'orchestre à l'école 🎵🎵🎵



1 – Qu'est-ce qu'un orchestre à l'école (OAE) ?

« Un orchestre à l'école est un dispositif transformant toute une classe en orchestre. Il devient une matière à part entière et il est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de la DSDEN. Chaque orchestre s'appuie sur un partenariat très fort entre une école, un établissement d'enseignement de la musique, des collectivités territoriales et des structures culturelles, voire sociales, du territoire. » (D'après Éduscol)

Référence : circulaire n° 2012-010 du 11-1-2012. MEN - DGESCO B3-4 / MCC
<https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo3/MENE1200612C.htm>

Objectifs : proposer aux élèves un projet collectif qui développe le plaisir d'apprendre, le travail solidaire et l'autonomie, l'effort, la confiance en soi et la rigueur

Fonctionnement

- Partenariat avec un conservatoire ou une école de musique, régi par une convention pluriannuelle
- Instruments mis gracieusement à disposition des élèves
- Professeurs de musique agréés par la DSDEN
- Projet pédagogique rédigé en collaboration avec les partenaires, avec aide possible de la CPEM et de l'équipe de circonscription
- Selon les possibilités et les souhaits des partenaires, de deux à quatre séances de 30 ou 45 minutes hebdomadaires, sur temps scolaire, réparties si possibles sur deux jours :
 - ➔ En petits effectifs : pratique instrumentale, apprentissages spécifiques par groupes d'instruments
 - ➔ Avec toute la classe : orchestre et activités complémentaires : chant, écoute, rythme, improvisations etc.
- Collaboration possible avec les autres classes de l'école. Exemple : représentations communes de la chorale et de l'orchestre
- Prestations publiques plusieurs fois par an, sur et hors temps scolaire

Reportages sur deux des OAE du département

- **Le Creusot, école Marie Curie** : cordes (violons altos), bois (clarinettes, saxophones, flûtes traversières), cuivres (trompettes, tubas) et percussions, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Creusot
<https://read.bookcreator.com/6WcV289at0SU5RqjBx6dsxrmLCG2/q5O6bsHJRTKWPbcqOynWMA>
- **Champforgeuil, école Gustave Courbet** : instruments à cordes (violons, altos, violoncelles, contrebasses) en partenariat avec le conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon
<https://chalonv.info/a-courbet-on-frotte-les-cordes/>

2 – Comment élaborer un projet d'orchestre à l'école ?

Monter un projet d'orchestre à l'école se révèle en général assez long. Il faut compter au moins deux ou trois mois pour finaliser toutes les démarches. Il est possible, pour une première année, de ne pas commencer dès septembre, mais plus tard dans l'année scolaire.

1 - Déterminer les cadres du projet et fixer un accord de principe entre tous les partenaires.

Dans un premier temps, réunir au moins un représentant de chaque groupe de partenaires. Les autres participants s'adjoindront progressivement à cette commission lors de réunions ultérieures en vue de la préparation concrète du projet. Exemple :

- **le directeur de l'école élémentaire** et les enseignants concernés
- **l'IEN de la circonscription** et les conseillers pédagogiques qui suivront le dossier
- **le conseiller pédagogique en éducation musicale** du département
- **le directeur de l'école de musique** et les professeurs concernés
- **un élu de la collectivité locale** qui financera le projet

2 - Préparer le projet pédagogique, qui devra être validé par l'IEN :

- Classes concernées, sur combien d'années
- Horaires et durée des activités de l'orchestre ; contenus ; évaluation des apprentissages
- Domaines d'enseignement impactés par cette éducation musicale renforcée
- Répartition des tâches entre les enseignants de l'école et ceux de l'école de musique

3 - Vérifier la disponibilité et la configuration des locaux :

- Salles en nombre suffisant pour les différents groupes d'instruments, si possible isolées des autres salles de classe
- Espace de rangement sécurisé pour les instruments et pour le matériel dédié à l'activité

4 - Étudier le budget et les financements :

- Mise à disposition des professeurs de musique, à chiffrer par leur employeur
- Achat des instruments mis à disposition des élèves :
 - ➔ pour un premier équipement, prévoir entre 12 000€ et 30 000 € pour une classe, selon les instruments, leur nombre et leur qualité
- Assurances des instruments et du matériel, prises en charge par l'un des partenaires
 - ➔ Les instruments resteront-ils à l'école ou bien les enfants pourront-ils les emporter à la maison s'ils le souhaitent ? Dans ce cas, prévoir un document de mise à disposition à faire signer par les parents.
- Sécurisation des locaux où les instruments et le matériel seront entreposés.
 - ➔ Des aménagements seront-ils à prévoir ? Pour quel montant ?

5 - Préparer la convention de partenariat, destinée à être signée par le DASEN et la collectivité qui finance le projet.

5 - Demander l'agrément des musiciens qui interviendront dans l'école.

https://eps71.cir.ac-dijon.fr/?page_id=2004#procedure_collective

3 – Où trouver de l'aide ?

Pour trouver des informations et des ressources :

- Institutionnelles : éducol <https://eduscol.education.fr/1386/orchestre-l-ecole>
- Associatives : association Orchestre à l'École <http://www.orchestre-ecole.com/mode-demploi/>

Pour obtenir une aide pédagogique et des conseils administratifs, contacter :

- L'équipe de circonscription
- La conseillère pédagogique en éducation musicale education.musicale.71@ac-dijon.fr

Pour obtenir des aides financières à l'achat d'instruments, contacter :

- Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire. Claire Lapalus, chargée de mission pour l'action culturelle des territoires : c.lapalus@saoneetloire71.fr Tél : 03 85 39 78 65
- L'association des Orchestres à l'école <http://www.orchestre-ecole.com/appel/14e-appel-a-projets/>
Conditions :
 - adhérer à l'association ; être à jour de sa cotisation
 - acquérir des instruments de qualité suffisante : réparables si besoin

Pour obtenir des témoignages d'enseignants déjà engagés dans un projet d'OAE, contacter l'une des écoles élémentaires suivantes :

Plusieurs autres OAE sont en cours de projets, mais non encore officialisés

Circonscriptions	Écoles élémentaires	Instruments
Autun	Autun : Victor Hugo	<ul style="list-style-type: none">• Bois : clarinettes, saxophones• Percussions
	Étang-sur-Arroux : Le Passeur	<ul style="list-style-type: none">• Cuivres : trompettes, trombones, tubas• Percussions : toms et caisses-claires
Chalon 1	Chalon : Romain Rolland	<ul style="list-style-type: none">• Percussions : percussions latines et claviers
	Sevrey : Jules Verne	<ul style="list-style-type: none">• Cuivres : trompettes, trombones, tubas• Percussions
Chalon 2	Chalon : Pablo Neruda	<ul style="list-style-type: none">• Cuivres : trompettes, trombones, tubas• Percussions : percussions latines et djembés
	Champforgeuil : Gustave Courbet	<ul style="list-style-type: none">• Cordes frottées : violons, altos, violoncelles, contrebasses
	Épervans : Charles-Emile Jacque	<ul style="list-style-type: none">• Bois : clarinettes, saxophones, flûtes traversières
Le Creusot	Le Creusot : Marie Curie	<ul style="list-style-type: none">• Cordes : violons altos• Bois : clarinettes, saxophones, flûtes traversières• Cuivres : trompettes, tubas• Percussions
Louhans	Louhans : Vial-Vincent	<ul style="list-style-type: none">• Cuivres• Percussions
	Chateaufort : Mandela	<ul style="list-style-type: none">• Bois : clarinettes, saxophones, flûtes traversières• Cuivres : tubas• Percussions
	Saillenard	<ul style="list-style-type: none">• Pop'harpes• Carillons
Tournus	Tournus : Raymond Dorey	<ul style="list-style-type: none">• Cuivres : trompettes, trombones, tubas• Percussions

Document Françoise Pasquier, CPEM 71 education.musicale.71@ac-dijon.fr